

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 30 (1885)
Heft: 3

Artikel: Concours pour un modèle-type de baraque d'ambulance mobile
Autor: Ador, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336523>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans cette ville. M. Ruffieux a été traité en vrai camarade, et il lui a été loisible, non seulement de visiter le quartier militaire dans tous ses détails, mais encore d'assister aux marches et aux manœuvres de plusieurs compagnies. Il vante beaucoup la parfaite courtoisie des officiers allemands.

Enfin MM. les officiers présents à la dernière séance, qui a eu lieu le 9 mars, ont entendu avec plaisir la lecture faite par M. le capitaine Rochat de quelques fragments d'un récit publié par la *Revue d'artillerie* et qui fait voir les difficultés de tout genre qu'ont à surmonter les troupes françaises au Tonkin, difficultés provenant du climat, de la nature du terrain et de l'état des routes. Il a donné ensuite connaissance d'intéressantes lettres dues à un officier du corps expéditionnaire et racontant en détail l'affaire de Bac-Lé.

Le bref compte-rendu que nous venons de donner démontre que la sous-section de Lausanne a le bonheur de posséder d'excellents conférenciers. Il est seulement à regretter que les séances ne soient guère suivies que par une trentaine d'officiers, alors que la sous-section comprend plus de 200 membres.

Dans un prochain numéro nous parlerons de l'assemblée ordinaire des délégués, qui a eu lieu le 28 février à Lausanne sous la présidence de M. le major Colomb.

Concours pour un modèle-type de baraque d'ambulance mobile.

Concours pour un modèle-type de baraque d'ambulance mobile.

Sa Majesté l'impératrice d'Allemagne, reine de Prusse, ayant daigné mettre à la disposition de la troisième conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge, réunie à Genève du 1^{er} au 6 septembre 1884, une somme de cinq mille francs et une médaille d'or, destinées à être données en prix dans un concours utile à l'œuvre de la Croix-Rouge, le comité international, selon le vœu et au nom de cette conférence, ouvre un concours pour *un modèle-type de baraque d'ambulance mobile*, d'après le programme ci-après :

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX. — *a)* La baraque doit *servir* avant tout à des improvisations rapides, soit sur le théâtre de la guerre, soit pour des épidémies qui éclateraient dans l'intérieur du pays.

Il faut qu'elle puisse, à volonté, faire partie d'un établissement hospitalier plus vaste, ou constituer, avec son annexe (voir II b.), un tout indépendant.

b) La baraque doit être *construite*, dans toutes ses parties, de manière qu'on puisse :

1^o La démonter facilement ;

2^o La transporter sans difficulté d'un endroit à l'autre, soit sur les routes ou les chemins vicinaux, soit par chemin de fer ;

3^o La reconstruire et la mettre rapidement en état de recevoir des malades et des blessés.

La baraque doit constituer un bâtiment stable, dont les parties, solidement assemblées, puissent résister à toutes les intempéries des climats tempérés, notamment à la violence du vent.

c) *L'aménagement* de la baraque doit être tel qu'on puisse s'en servir immédiatement, soit en été, soit en hiver, ou tout au moins qu'on puisse, sans inconvénients, l'approprier au service hivernal, en prenant en considération le poids de la neige et les autres complications qu'amène la saison froide.

Dans ce dernier cas, les dispositions à prendre pour l'hivernage devront être jointes aux projets exposés par les concurrents.

II. CONDITIONS SPÉCIALES. — a) Les *matériaux* employés doivent être imperméables à la pluie et, autant que possible, incombustibles ; tout au moins faut-il qu'on puisse facilement les mettre à l'abri du feu. Le choix des matériaux est d'ailleurs absolument facultatif pour les concurrents. Il faut qu'on puisse désinfecter les parois et le plancher sans difficulté.

b) Quant aux *dimensions*, la baraque doit pouvoir contenir au moins 12 lits, en calculant pour chaque lit un cube d'au moins 12 mètres.

En fait d'*annexes*, il suffit d'un cabinet d'aisances, faisant corps avec la baraque ou construit à part. Dans ce cas, il faut qu'après l'érection de la baraque on puisse l'établir rapidement et le mettre en communication avec elle.

c) Afin de faciliter l'*érection* de la baraque, il faut que ses différentes pièces s'assemblent de telle sorte que des ouvriers spéciaux ne soient nécessaires ni pour la monter ni pour la démonter.

Il faut aussi donner la même forme et les mêmes dimensions aux pièces qui jouent un même rôle dans l'édifice, et restreindre au plus petit nombre possible les types choisis pour les divers éléments de la construction.

Le *plancher* sera formé de planches rabotées, qu'on n'ébranle pas en marchant dessus, et qui soient sans contact direct avec le sol.

La couche intermédiaire entre le sol et le plancher de planches rabotées devra être de nature à recevoir exactement et promptement les clous de ce plancher, du moins dans le cas où les circonstances ne permettraient pas l'usage du plancher tout fait.

L'*aérage* doit être suffisant, même pendant la saison froide quand les fenêtres et les portes sont fermées. Le choix du meilleur système à adopter est laissé aux concurrents.

Le *chauffage* doit donner en hiver, à l'intérieur de la baraque, une température d'environ 15° Réaumur ou 18°75 centigrades. Il conviendrait de mettre, si possible, le chauffage à profit pour l'aérage.

d) *Cout et poids*. Vu le grand nombre de baraques dont une armée a besoin et l'avantage d'avoir des bâtiments qui puissent être

sacrifiés sans scrupule après avoir servi quelque temps, il faut en réduire le poids autant que possible et viser au bon marché.

e) *Figuration du projet.* Les concurrents devront présenter des spécimens de *baraques de grandeur naturelle* ou des *modèles réduits* au cinquième de cette grandeur.

Si une baraque se compose d'un certain nombre d'éléments ou de parties semblables les unes aux autres, les constructeurs pourront ne pas exposer l'édifice entier et se borner à en présenter une fraction, pourvu que d'après elle on puisse se rendre bien compte de l'ensemble. Cette facilité, toutefois, n'est admise que pour les spécimens de grandeur naturelle et non pour les modèles réduits.

Chaque auteur aura à présenter le plan d'ensemble de l'établissement, avec coupes transversale et longitudinale à l'échelle de $\frac{1}{25}$; puis des plans spéciaux pour chaque partie de la construction, pour les systèmes de chauffage et d'aérage, le mode d'assemblage, le cabinet d'aisances, etc., soit de grandeur naturelle, soit, selon les dimensions de l'objet à représenter, à l'échelle de $\frac{5}{10}$ ou de $\frac{1}{10}$.

Le plan doit indiquer la place des lits.

Il y sera joint une description exacte de tout l'établissement, qui devra être rédigée en français, en allemand, en anglais ou en italien.

Cette description s'étendra aux matériaux à employer, aux particularités et aux détails de la construction, ainsi qu'aux manœuvres nécessaires pour démonter, transporter et édifier la baraque, avec indication du temps exigé par cette dernière opération. Elle contiendra les motifs qui auront guidé l'auteur dans le choix du mode de construction et de la nature des matériaux.

Il est désirable que l'auteur signale les modifications avantageuses que l'on pourrait apporter à son système, suivant les pays où on l'appliquerait, en raison des conditions climatériques spéciales, de la facilité relative à se procurer certains matériaux ou d'autres particularités locales.

La description sera complétée par une évaluation approximative du coût et du poids de la construction, par une explication technique des coupes adoptées pour ses parties principales, et enfin par un calcul justificatif, soit du fonctionnement des appareils de chauffage, soit du système d'aérage proposé.

Les concurrents auront la faculté de ne figurer leurs projets que par des *plans*, pourvu qu'ils les accompagnent d'un mémoire descriptif et explicatif. Ils se conformeront, à cet égard, aux règles tracées ci-dessus pour les plans et mémoires à fournir à l'appui des spécimens ou des modèles de baraques présentés en nature.

Les concurrents qui n'auront envoyé *que des plans* ne pourront prétendre qu'à des mentions honorables, à l'exclusion du prix de 5000 francs.

III. ORGANISATION. — *a)* Les concurrents devront envoyer leurs travaux à Anvers pour le 1^{er} septembre 1885.

Ils y seront exposés publiquement du 10 au 20 septembre. Le terrain sera offert gratuitement par la ville d'Anvers ou par le gouvernement belge.

Les concurrents devront annoncer l'envoi de leurs travaux, avant le 15 juillet, au « Commissariat général du gouvernement belge pour l'exposition d'Anvers, 10 a, rue de la Loi, à Bruxelles. »

Pour toutes autres informations, on doit s'adresser directement au « Comité international de la Croix-Rouge, à Genève. »

Les concurrents devront reprendre possession de leurs projets dès le 22 septembre. Les objets exposés qui n'auraient pas été retirés dans un délai de quinze jours deviendraient la propriété du Comité central de la Croix-Rouge belge.

b) Le jury sera composé de MM. :

Le professeur Dr de Langenbeck, conseiller intime actuel et médecin-général à la suite (Allemagne).

Le Dr Coler, médecin-général (Allemagne).

Le professeur Dr baron Mundy (Autriche).

Albert Ellissen, ingénieur, secrétaire de la Société française de la Croix-Rouge (France).

Le professeur Dr Longmore, chirurgien-général de l'armée anglaise, à Netley (Grande-Bretagne).

Le commandeur Dr Baroffio, colonel, médecin-inspecteur (Italie).

Le Dr Carsten, secrétaire-général de la Société néerlandaise de la Croix-Rouge (Pays-Bas).

Le Dr Berthenson, médecin honoraire de S. M. l'empereur, directeur de l'hôpital des baraques de S. M. l'impératrice, à St-Pétersbourg (Russie).

Gustave Moynier, président du Comité international de la Croix-Rouge, à Genève.

c) Ce jury décidera si l'un des projets exposés est digne du prix de 5000 fr. et de la médaille offerts par S. M. l'impératrice Augusta.

Cette récompense est indivisible et ne pourra être partagée. Elle pourra ne pas être décernée, si le jury estime qu'aucun des concurrents ne la mérite.

Le jury pourra décerner des mentions honorables.

Il adressera au Comité international, sur ses travaux, un rapport détaillé, motivant soigneusement ses conclusions.

Ce rapport sera publié dans le *Bulletin international de la Croix-Rouge*.

Le résultat du concours sera notifié aussi, par le Comité international, à tous les comités centraux de la Croix-Rouge.

Genève, le 3 février 1885. — Pour le Comité international de la Croix-Rouge : *Le président, G. MOYNIER. — Le secrétaire, G. ADOR.*